

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS294/45

25 juin 2012

(12-3357)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET MÉTHODE DE CALCUL DES MARGES DE DUMPING ("RÉDUCTION À ZÉRO")

Recours de l'Union européenne à l'article 22:2 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends

*Retrait de la demande présentée par l'Union européenne
au titre de l'article 22:2*

La communication ci-après, datée du 22 juin 2012 et adressée par l'Union européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux membres pour information.

L'Union européenne retire sa demande visant à obtenir de l'Organe de règlement des différends l'autorisation de suspendre l'application de concessions ou d'autres obligations au titre des accords visés conformément à l'article 22:2 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémoire d'accord") dans l'affaire DS294 *États-Unis – Lois, réglementations et méthode de calcul des marges de dumping – ("Réduction à zéro")*. Le retrait fait suite à l'achèvement par les États-Unis de la mise en œuvre des dispositions envisagées dans la feuille de route qui a été notifiée à l'Organe de règlement des différends le 10 février 2012 sous couvert du document WT/DS294/44.